PUBLIÉ LE 09/02/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n° 2022-13 du 08/02/2022 - Nomination à l'ANSM (DENUX Valérie)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : L'article 12 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

1) Il est ajouté un premier tiret ainsi rédigé :

« - Madame DENUX (Valérie) est nommée directrice ; ».

2) Le troisième tiret, en ce qu'il nomme Monsieur MARTIN (Marc) en tant que directeur adjoint innovation et accès précoce, est supprimé.

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 9 février 2022, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 8 février 2022

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale